

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 23 décembre 2015

Absents et excusés : néant

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur Tangui FARVACQUE remet à Monsieur BAUWENS, un courrier contre la fermeture de la caserne d'Antoing, distribué à la presse et aux conseillers communaux. Celui-ci sera remis au Président de zone et au Commandant LOWAGIE.

Monsieur BAUWENS souhaite mettre les choses au point suite à un mail reçu d'un citoyen, et suite à certaines choses parues dans la presse.

« Le conseil communal peut être interpellé de 4 façons :

- Ajout d'un point à l'ordre du jour, souhaité par un groupe politique ;
- Questions orales ;
- Questions écrites d'un citoyen ;
- Questions pendant le Conseil.

Je peux affirmer que le Collège répond systématiquement à toutes les questions. Quand il n'est pas en mesure d'y répondre le jour même, une réponse écrite est envoyée.

Pour faire suite à certains e-mail concernant la fermeture de la caserne, certains conseillers disent que, depuis un an, je dis « ça va aller ». Je parlais évidemment de la dotation pour le bon fonctionnement de la zone. Je n'aurais pas pu me prononcer sur la fermeture car je n'en ai été averti qu'il y a 2 mois. Et là, je peux vous dire que ça ne va pas aller ! car je suis tout à fait contre. D'ailleurs, quand je l'ai appris, j'ai interpellé la presse pour dénoncer ce fait, mais j'ai été qualifié d'hypocrite car c'est le collège de zone, dont je fais partie, qui avait demandé au responsable de la zone de faire des économies. Je ne suis cependant pas d'accord avec certaines mesures envisagées et je l'ai fait savoir.

Je terminerai en disant que vos questions ont bien été notées. Je laisserai néanmoins au président et au chef de zone, le soin de répondre à vos interrogations le 11 janvier prochain en commission.

Pour rassurer mes amis pompiers ici présents, avec l'autorisation du Président et du Chef de zone, je vous ferai part des avancées de ce dossier après la commission.

Concernant le mail reçu d'un citoyen, concernant le même sujet, je vous informe que je n'ai aucunement « claqué la porte » lors du Conseil de la zone. Au contraire, j'ai voté contre la rationalisation et je me suis abstenu pour le budget. J'ai ensuite dû quitter la réunion (qui se tenait depuis 7h30) pour me rendre à un autre rendez-vous relatif à un dossier communal, où ma présence était indispensable.

Sachez que je serai attentif à l'exactitude du PV de la réunion du conseil de ce jour-là. Je le répète, je n'ai certainement pas quitté la réunion car je n'étais pas d'accord.

Pour le reste de votre réflexion, je vous rejoins entièrement et je continuerai à défendre notre caserne durant les prochaines réunions ».

Monsieur BAUWENS invite Monsieur VINCENT à faire part de sa question orale.

Monsieur VINCENT prend la parole.

Depuis septembre 2015, des rumeurs quant à une possible fermeture du service incendie d'Antoing circulent. Le comité directeur de la zone de secours de Wallonie Picarde a pris récemment la décision de fermer plusieurs casernes dont le service incendie d'Antoing. Cette décision a été présentée à l'ensemble des Bourgmestres de WAPI et avalisée en date du 14 décembre 2015. La fermeture de ce service aura des répercussions importantes pour la population d'Antoing.

Nous demandons que le Collège nous apporte les précisions suivantes :

Quelle a été la motivation qui a amené cette fermeture ? Cette décision est-elle irrévocable ? si oui, à quelle date entrera-t-elle en vigueur ? Qu'advient-il du personnel professionnel et des volontaires ? Quelles garanties avons-nous quant à une intervention efficace des services de secours à l'avenir sur le territoire de notre commune ? Nous avons procédé à l'engagement de 4 pompiers professionnels et un service d'ambulance auxquels nous nous sommes habitués ».

Monsieur VINCENT énonce alors le temps que les secours vont mettre pour intervenir dans certaines communes, si la caserne d'Antoing est supprimée. Il précise que nous avons déjà perdu beaucoup à cause de la fusion des communes, tout en nous coûtant plus cher. « Ici on se retrouve sans l'outil principal, pour lequel on n'a jamais rien refusé. Demain, on va devoir payer plus cher pour un service moindre ». Il demande quelle est la position des Bourgmestres voisins, notamment Brunehaut.

Monsieur BAUWENS précise que Monsieur WACQUIER ne veut pas non plus la fermeture de la caserne d'Antoing, où nos pompiers sont régulièrement amenés à intervenir. Il précise que « Your Nature » arrive, la zone industrielle de Saint Druon, le champ d'aviation de Maubray, et le site Sévés. « Antoing doit rester, on peut peut-être faire des concessions ».

Monsieur VINCENT demande si on a une date précise.

Monsieur BAUWENS répond 2017.

Monsieur VINCENT demande ce que l'on peut faire.

Monsieur BAUWENS précise que si l'aide adéquate la plus rapide n'est pas respectée, il faudra intervenir auprès du Gouverneur, voir du Ministère de l'intérieur. Il précise que la caserne de Péruwelz va encore reculer. « Je ne comprends pas les chiffres avancés, on verra le 11 janvier en commission ».

Monsieur VIVIER intervient à son tour.

« Monsieur le Bourgmestre,

-Il y a 10 mois (26/02/2015), vous pouvez consulter le PV du conseil de ce jour là, le groupe « GO » avait émis des doutes sur la création de la zone de secours.

A l'époque, beaucoup de grades ont été accordés rapidement. Nous évoquions que dans 10 ans la masse salariale serait énorme avec des nominations et surtout des frais supplémentaires. De plus, les personnes plus âgées qui continuent un métier physique ont parfois des problèmes à terminer leur carrière sur le terrain. Nous craignons donc le manque d'effectifs et surtout d'effectifs jeunes pour l'avenir de nos casernes. Vous aviez répondu, je cite « qu'Antoing avait de la chance d'avoir une caserne sur son territoire ». Ce que les deux groupes d'opposition ont soutenu.

-Nous avons aussi parlé d'une étude budgétaire sur la création de cette zone.

Vous aviez répondu par l'affirmative je cite : « Les Directeurs financiers de Tournai et d'Ath ont établi un plan de gestion. « Ce n'est que le début, on verra la suite. J'y serai attentif, d'autant plus que j'ai la chance de « faire partie du Collège de la zone. Nous reviendrons vers vous ultérieurement avec ce dossier ».

-Il y a 3 mois (24/09/2015), lors de questions de l'opposition sur la possible fermeture de la caserne d'Antoing.

Vous avez précisé que ces propositions ont été faites lors d'un Collège. Je cite, « Une réunion est prévue prochainement. Antoing doit exister et j'assume mes propos ». Vous vous demandiez pourquoi avoir fait cette réforme ? « Certaines casernes sont dans le rouge ». Vous avez précisé que vous n'admettiez pas que l'on ferme certaines casernes pour en reconstruire d'autres. « Le

Collège de zone fera des propositions qui devront être votées par le Conseil de zone ». A suivre...

Le « GO » avait précisé : « qu'il y avait eu beaucoup de nominations hâtives ». « Antoing est reconnue pour être aisée financièrement et jouir d'une bonne gestion. Nous espérons que ce n'était pas une manœuvre des autres communes pour récupérer des fonds par une augmentation sur la dotation communale d'Antoing à la zone de secours ». J'avais également précisé que mon groupe soutiendrait la démarche de notre bourgmestre, à qui j'avais proposé de prendre la présidence de la zone vu que Monsieur Delannois président l'avait évoqué. Vous avez répondu je cite : « que vous n'étiez pas intéressé par ce poste ».

-Le 14/12, la décision de fermer plusieurs casernes a été présentée à l'ensemble des bourgmestres.

Malheureusement, celle d'Antoing en fait partie. Quel dommage de n'organiser cette commission que le 11 Janvier 2016 alors que depuis 11 mois tous tirions sur la sonnette d'alarme. En parler ce sera bien mais est ce qu'il ne sera pas trop tard ?

-Sur ce fait, plusieurs questions bourgeonnent encore :

Est-ce logique d'avoir une zone de secours que nous devons payer plus cher pour moins de sécurité et surtout pour perdre notre caserne et sa vitesse d'intervention ?

Ne pensez-vous pas que cette manœuvre est une manière nébuleuse de faire profiter des fonds de la ville d'Antoing pour renflouer vos collègues bourgmestres des autres communes voisines (Collègues ayant quasiment tous la même couleur politique) ?

Que pensez-vous de l'avenir des volontaires mais aussi des professionnels d'Antoing. Tant de formations, tant de travail, tant d'investissements humains et financiers mais pour en arriver où ?

Quelles garanties pour nos grands projets touristiques économiques et commerciaux sur Antoing ? Comment garantir la sécurité de « Your Nature », les cimenteries, la sucrerie, la zone « Delta », l'USA, l'Adeps, la zone du grand large tout en maintenant une aide rapide à nos citoyens ?

Quelles sont les échéances et qui va prendre les décisions finales sur notre caserne ?

En tout cas, sachez que notre groupe est tout à fait opposé à la fermeture de notre caserne, depuis un an nous sentions le problème arriver. C'est une question de sécurité pour nos citoyens.

Nous vous demandons donc, monsieur le Bourgmestre ainsi qu'à votre groupe d'agir dans ce sens et de prouver qu'Antoing n'est pas le pigeon de la farce et que nous existons.

Merci de votre écoute ».

Monsieur BAUWENS précise qu'il y a beaucoup d'administratif dans cette ZS. « Elle va coûter de plus en plus cher, comme pour la zone de police. Le Fédéral avait annoncé un Win-Win mais... Antoing est bien lotie par la décision du Gouverneur, vu qu'il n'y a pas eu d'accord entre les Bourgmestres. Il y a deux mammouths, Tournai et Mouscron. Antoing comporte énormément de risques. On verra le 11, il n'est pas trop tard. Il faudra rester posé et poser les questions adéquates. Je ne pensais pas terminer l'année avec ce genre de problème et autant d'émotion ».

1. Finances du CPAS

Budgets ordinaire et extraordinaire 2016 – présentation par le Président

Monsieur BILLOUEZ présente les budgets 2016 du CPAS via un Power Point.

« Le budget ordinaire est à l'équilibre avec un montant de 5.128.960,71 € ».

Il détaille la répartition des dépenses ordinaires, avec un taux de 61% en dépenses de personnel, en baisse par rapport à 2015.

« La différence salariale 2015/2016 est de moins 150.000 €, avec 87 ETP ».

Il reprend l'évolution de la dotation communale réduite à plus de 1 %, l'évolution du fonds spécial et l'évolution du fonds des recettes ordinaires. « Ce dernier est à 11.000 € au 31/12/2015, revu à la baisse à la demande de la commune ».

« Le budget extraordinaire est de 14.500 €, avec une dépense prévue pour l'acquisition de tables de repassage chez les titres services, et les frais d'architecte pour les travaux de transformation des deux chambres en une, à la maison de repos.

Le fonds de réserve extraordinaire s'élève à 72.143,68 € au 31 décembre 2015, somme qui servira à pallier aux dépenses imprévisibles sans devoir faire appel à la commune ».

Monsieur VINCENT fait remarquer la baisse de la dotation communale de 14.000 €. Il précise qu'il y a des chiffres interpellant concernant la médiation de dette, l'aide sociale et la réinsertion socioprofessionnelle qui sont fortement à la baisse. Il précise être étonné qu'Antoing ne soit pas touchée plus que ça par l'exclusion du chômage. « Peut-être que certaines personnes ne veulent pas venir au CPAS car ça explose dans les autres communes.

Monsieur BILLOUEZ précise que l'on a une augmentation de 7 à 8 RIS pour Antoing. Le service médiation de dette est renforcé au niveau du personnel (formations). « Les titres services sont maintenus à 9 € jusque 2020. On verra après ».

Monsieur VIVIER intervient à son tour.

« Monsieur le président,

Monsieur le directeur général,

Votre budget est stable et à l'équilibre. Les fonds de réserve ne sont quasiment plus existants mais c'était votre volonté. Vous savez que quoi qu'il arrive, la commune assumera.

On remarque peu d'investissements en extraordinaire mais on le savait aussi. Bref, la prudence est de rigueur mais il semble que l'équipe a enfin trouvé une stabilité.

Cela prouve que quand dans une équipe, il y a moins de mouvements, forcés ou pas, cela marche quand même un peu mieux. Cela donne aussi une meilleure image de la gestion des deniers publics.

Sur ces deux points, nous ne pouvons que constater qu'il y a eu une écoute de nos demandes de l'année passée lors de vos nombreux changements de fin d'année.

Cela prouve aussi qu'il y a des synergies avec la ville qui permettent de diminuer un peu les frais.

Je vais juste me permettre de reprendre un chiffre. Vous nous annoncez une diminution de la dotation communale, certes, mais avec l'ensemble des synergies, cette baisse de 13.000 euro est quasiment invérifiable et insignifiante.

De plus, n'oubliez pas que nous étions :

- en 2014 à 1.205.000 euro de dotation,
- en 2015 à 1.299.000 euro de dotation,
- et enfin en prévision de 2016 à 1.286.000 euro de dotation.

La baisse n'est donc que de 1% en prévision par rapport à 2015.

Pourtant, en 2014, c'était déjà un montant important, il y a donc quand même une augmentation de 175.000 euro de dotation sur deux ans et cela malgré les synergies et le nouveau centre administratif.

Ne parlons donc pas de baisse mais de stabilité, en effet, comme vous le dites dans votre procès-verbal. Cette légère diminution ne s'explique que par la diminution des dépenses de personnel. Cette diminution étant engendrée par la perte ou le non remplacement de quelques postes.

Voilà, en conclusion, pourvu que ça continue et que votre équipe garde sa stabilité actuelle.

Nous ne pouvons donc que suivre l'avis de notre conseiller au sein du Cpas et le remercier pour son excellent travail.

Nous voterons donc positivement ce budget 2016.

Merci de votre écoute ».

Monsieur BILLOUEZ remercie Messieurs DETOURNAY et NIHOUL pour leur travail.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les budgets ordinaire et extraordinaire du CPAS.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Sonia KENNIS

2. Finances communales

Le point est présenté par Monsieur BAUWENS.

Garantie financière à octroyer à l'Intercommunale IDETA, dans le cadre du financement des travaux de l'ADEPS à Péronnes

Vu que la SCRL IDETA a décidé de contracter auprès de BELFIUS Banque, un crédit à concurrence de 10.900.000 euros en 20 ans pour les travaux de rénovation du Centre ADEPS ;

Vu qu'il convient de procéder à ces travaux vu que les infrastructures de l'ADEPS ne répondent plus aux normes de sécurité incendie ou encore aux normes relatives à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;

Vu que lesdites infrastructures ne suffisent plus à satisfaire la demande en matière d'activités sportives et plus particulièrement nautiques ;

Vu qu'il s'agit d'intégrer ce projet dans le cadre d'un « master plan plus global de mise en valeur du Grand Large comprenant notamment la création d'une nouvelle marina et un projet d'agrandissement du Grand large ;

Vu que les travaux prévus ne pourront qu'apporter une plus-value à la commune en matière d'attractivité touristique ;

Considérant que le risque financier pris par la commune est minime de par le fait que l'Intercommunale IDETA dispose d'un passé financier et comptable sain, au vu des différents documents figurant au dossier (comptes, budgets, rapports, divers,...) ;

Considérant que la Fédération Wallonie Bruxelles assurera le remboursement des loyers à IDETA ;

Vu la demande de l'Intercommunale IDETA et considérant qu'il appert que cette garantie n'entre pas dans notre balise d'emprunts ;

Il est proposé au Conseil Communal de marquer accord pour se porter caution solidaire, pour le remboursement de la moitié du montant dû par l'emprunteur, à savoir 5.450.000,00 €

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agents traitants : Dieudonné MAKUANGA – Caroline DELBAUVE

3. Cimetières

Monsieur BILLOUEZ présente le point.

Règlement communal sur les cimetières – modification

Il est proposé au Conseil communal de voter la modification du règlement communal sur les cimetières.

Ajout d'une section 4 dans le chapitre XI, relative à la vente de monuments funéraires de récupération.

Section 4 : la vente de monument funéraire de récupération

Article 116 - 1 : Toute personne peut solliciter l'achat d'un monument devenu propriété communale. L'acquéreur doit introduire une demande écrite. Cette demande est soumise à l'approbation du Collège Communal.

Article 116 - 2 : Un monument funéraire de récupération est destiné à être posé sur une sépulture dans et/ou hors entité. Le monument funéraire de récupération est destiné aux sépultures concédées et non concédées.

Article 116 - 3 : Les monuments funéraires de récupération sont visibles aux ateliers communaux uniquement sur rendez-vous.

Article 116 - 4 : Les monuments funéraires de récupération seront retirés aux ateliers communaux et posés dans le cimetière choisi, après paiement de la facture. Ces opérations se font à charge et aux frais de l'acquéreur ou par l'entreprise de son choix.

Article 116 - 5 : Le monument funéraire de récupération s'achète en l'état et la commune ne sera en aucun cas tenue d'effectuer une quelconque réparation ou restauration du monument, que ce soit avant ou après l'achat.

Article 116 - 6 : Les monuments funéraires de récupération doivent obligatoirement être identifiables. L'ancienne épitaphe sera retirée et éliminée et la nouvelle reprenant les noms, prénoms, date de naissance et de décès du défunt sera placée et cela à charge de l'acquéreur.

Prix des monuments funéraires de récupération

- 150 EUROS pour un monument de 1,80 m x 0,80 m (soit d'une superficie de 1,44 m²),
- 250 EUROS pour un monument de 2,50 m x 1 m (soit d'une superficie de 2,5 m²),
- 350 EUROS pour un monument dépassant les 2,50 m x 1 m (soit d'une superficie de plus de 2,5 m².)

Monsieur VINCENT pense que les montants ne sont pas assez élevés, même si c'est pour permettre aux gens qui n'ont pas les moyens d'acquérir de monuments d'occasion.

Monsieur VERSCHEURE précise que les pierres doivent encore être retravaillées ensuite.

Monsieur VINCENT précise que l'on pourra analyser la situation dans un an.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Politique responsable : Claudy BILLOUEZ

Agent traitant : Sophie DEREUX

4. Travaux communaux

Monsieur DESMET présente les points.

Monsieur COURTOIS sort de séance.

- a) Contrat d'égouttage - Marché de travaux – Egouttage exclusif de la rue des Caves à Maubray – Dossier complet (cahier spécial des charges, métré estimatif, plan, mode de passation de marché, conditions du marché) – Pouvoir adjudicateur Ipalle

Les travaux consistent en :

- La pose d'un égouttage eaux usées : +- 530 m
- La pose de chambre de visite sur ce réseau
- La réalisation de raccordements particuliers sur le réseau EU, et de raccordements d'attente EP pour les maisons raccordées en unitaire auparavant
- Les travaux de démolition de revêtement et d'éléments linéaires ainsi que leur remise en état pristin pour réaliser la pose des éléments repris ci-dessus
- L'enduisage de la voirie après remise en état pristin du revêtement au droit de la tranchée

Approbation du Conseil communal pour :

- le dossier projet (cahier spécial des charges, métré estimatif, plan, mode de passation : adjudication ouverte, conditions du marché) relatif aux travaux d'égouttage exclusif de la rue des Caves à Maubray, tel que présenté par Ipalle, pouvoir adjudicateur.
- l'estimation des travaux au montant de 314.118 € HTVA, dont la prise en charge relève de la SPGE. La participation communale à cet investissement au travers de la souscription de parts bénéficiaires dans le capital de l'OAA (organisme d'assainissement agréé) est fixée à 58 % suivant l'article 5 §3 du contrat d'égouttage.

Le dossier projet a reçu l'accord du Comité de direction de la SPGE en séance du 06 octobre 2015 suivant les modalités du contrat d'égouttage.

Le délai d'exécution est de :

- 30 JO pour la réalisation des travaux de sondages et de repérages préalables ;

Le délai d'exécution est de :

- 75 JO pour la réalisation des travaux

Monsieur VINCENT précise que ces travaux deviennent urgent dans ce coin de Maubray.
« Il faudra faire attention aux délais, surtout pour le second marché.

Monsieur VIVIER demande quand sont prévus les travaux, car il ne faut pas les faire à la mauvaise saison.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

- b) Contrat d'égouttage – Marché de travaux – Egouttage exclusif de la rue J. Wauters à Bruyelle – Dossier complet (cahier spécial des charges, métré estimatif, plans, mode de passation du marché, conditions du marché) – Pouvoir adjudicateur Ipalle

Monsieur COURTOIS rentre en séance.

Les travaux consistent en la mise en place d'un réseau séparatif des eaux usées. Deux raccordements au puits existant font également partie de la présente entreprise.

Approbation du Conseil Communal pour :

- le dossier projet (cahier spécial des charges, métré estimatif, plans, mode de passation : adjudication ouverte, conditions du marché) relatif aux travaux d'égouttage exclusif de la rue J. Wauters à Bruyelle, tel que présenté par Ipalle, pouvoir adjudicateur.
- l'estimation des travaux au montant de 109.022,17 € HTVA, dont la prise en charge relève la SPGE. La participation communale à cet investissement au travers de la souscription de parts bénéficiaires dans le capital de l'OAA est fixée à 42 % suivant l'article 5 §3 du contrat d'égouttage.

Le dossier projet a reçu l'accord du Comité de direction de la SPGE en séance du 13 octobre 2015 suivant les modalités du contrat d'égouttage.

Le délai d'exécution est de :

- 30 JO pour la réalisation des travaux de sondages et de repérages préalables ;

Le délai d'exécution est de :

- 35 JO pour la réalisation des travaux

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Politique responsable : Thierry DESMET
Agent traitant : Marie-Pierre SCHONIANS

5. Subsides aux sociétés sportives

Octroi des subsides 2015 aux sociétés sportives.

Le dossier est présenté par Monsieur BAUWENS.

Il est proposé au Conseil Communal d'approuver la répartition suivante :

Budget 30.000 €	
Football d'Antoing & de Bruyelle	=11.050 €
Football de Maubray	= 4.000 €
Tennis de table de Bruyelle (occup.jeunes)	= 2.550 €
Tennis Pays Blanc	= 1.500 €
U.S.A.	
Complexe W. Mahieu	= 5.500 €
Body	= 550 €
Club de karaté (occup.jeunes)	= 1.350 €
Aérogym (occup.jeunes)	= 300 €

Tir à l'arc St Sébastien	=	800 €
Sports d'eau		
P.Y.C.	=	200 €
Cyclotourisme (occup.jeunes)	=	250 €
Hockey – Péronnes	=	950 €
JU-JITSU CLUB	=	1.000 €
.		
		TOTAL : 30.000 €
.		

Monsieur BAUWENS précise qu'une somme plus importante est allouée aux clubs occupant des jeunes.

Monsieur VINCENT approuve et demande si on a des nouvelles du terrain synthétique.

Monsieur BAUWENS répond par la négative. Il espère l'intervention d'une personne proche du Ministre COLIN.

Madame Sabine MAHIEU demande des informations au sujet du projet de déménagement des terrains de tennis à Bruyelle.

Monsieur BAUWENS précise que le club a été trop gourmand. « Le projet est actuellement en stand by. La commune pourrait devenir maître d'ouvrage dans le futur. Nous devrions acquérir un dôme pour dépanner le club en attendant.

Monsieur VIVIER remercie pour les clubs de l'entité. « Il faut s'assurer que ces subsides servent aux jeunes et aux frais des clubs. A-t-on des nouvelles des PYC et TYC ? ».

Monsieur BAUWENS précise qu'il n'y a pas eu d'entente entre les deux clubs. Il y a réticence du PYC à l'encontre du TYC qui n'a besoin que d'un local. « Nous devons trancher à un moment donné.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Carine DUDANT

6. Gestion de l'eau

Monsieur DESMET présente le point et précise que la notice a été légèrement modifiée par rapport à la notice explicative envoyée.

Monsieur VINCENT sort de séance.

Adhésion de la commune au service d'appui aux communes de l'Intercommunale IPALLE

Le Collège communal propose l'adhésion de la commune au service d'appui aux communes d'Ipalle.

Le but principal est d'organiser une parfaite collaboration avec les communes en matière d'épuration et d'égouttage communal, et d'assurer une gestion homogène des eaux usées sur le territoire.

Une adhésion à ce service implique l'imposition d'un avis préalable et formel pour les demandes de permis d'urbanisme, et l'imposition de ces recommandations.

Au niveau des raccordements à l'égout, Ipalle se charge de la gestion administrative et du constat des infractions et nos services techniques continuent à réaliser les travaux suivants devis.

Les prestations d'Ipalle seront refacturées directement aux demandeurs dans le cadre d'un avis imposé, sauf pour la gestion et le suivi des raccordements particuliers suite à un permis d'urbanisme. Pour ce dernier cas, le montant des prestations Ipalle sera déduit du droit de tirage communal.

Des missions complémentaires peuvent également être envisagées au cas par cas.

La présente décision est valable pour une période d'un an, et pourra être reconduite par tacite reconduction par année. Elle cessera dans tous les cas ses effets, en cas de disparition du droit de tirage (dividende octroyé par Ipalle).

Il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur cette adhésion.

Monsieur VIVIER demande si cela ne va pas faire fuir les investisseurs qui veulent implanter plus de deux logements.

Monsieur DESMET répond par la négative.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Politique responsable : Thierry DESMET
Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

7. Jeunesse

Monsieur Samuël VINCENT rentre en séance.

Madame DELEPINE présente le point.

Programme CLE (coordination locale pour l'enfance) 2016-2021

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le programme CLE. Celui-ci est rédigé par la commune et soumis à la concertation de la CCA (commission communale de l'accueil). Après son approbation, le programme CLE est agréé par l'ONE.

Le Programme CLE présente l'ensemble des projets d'accueil sur le territoire d'Antoing. Il constitue un outil de structuration de l'ensemble de l'offre d'accueil, en vue de rencontrer les besoins relevés dans l'état des lieux (document envoyé en mai à l'ONE et comprenant une enquête relevant des besoins en matière d'accueil dans le territoire de la Commune).

Le programme CLE contient

- La liste des opérateurs de l'accueil et les informations les concernant
- Les besoins en matière d'accueil propre à la commune
- La manière dont les partenariats et les collaborations s'établissent
- La liste des outils d'information aux parents
- Les clés de répartition entre les opérateurs de l'accueil des moyens communaux ou publics éventuellement attribués au programme CLE

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Politique responsable : Viviane DELEPINE

Agent traitant : Yannick BATAILLE

8. Conseil communal des enfants

Convention à passer avec l'ASBL CRECCIDE

Monsieur BILLOUEZ présente le point.

Il est proposé au Conseil de nouer un partenariat avec le CRECCIDE Asbl en vue de la mise en place d'un Conseil communal des enfants.

Le Conseil communal des enfants est un projet où un enfant de 4^e et un de 5^e primaire par école seront élus par leurs camarades pour faire partie d'un conseil communal.

Ensemble, ils devront réfléchir à mettre en place un ou plusieurs projet(s) d'intérêt collectif et effectuer eux-mêmes les démarches permettant sa réalisation (la rédaction et l'envoi d'un courrier, invitation de personnes extérieures, mobilisation extérieure, prise de contact avec le Collège communal, etc.). Les futurs projets que peuvent mettre en place les enfants pourront traiter du droit des enfants, de la lutte contre la pauvreté, de l'environnement, du travail de mémoire (1 et 2^e guerre mondiale), etc.

Ce(s) projet(s) initie(nt) les enfants, au fil des réunions qui auront lieu 1 à 2 fois par mois, hors infrastructure scolaire, à la prise de parole, à la réflexion, au travail en commun, à l'écoute des autres mais aussi au choix et à la construction d'un projet qui leur est propre.

Partenariat

En l'espace de 15 ans, le CRECCIDE Asbl est devenu l'organe de référence dans le développement des structures de participation dans les communes wallonnes.

Ses compétences prévoient l'accompagnement des communes dans toutes les étapes nécessaires à la création des Conseils communaux d'enfants.

Madame Sabine MAHIEU remercie Monsieur BILLOUEZ pour cette initiative. Une animatrice va venir aider à sa mise en place.

Monsieur VINCENT précise qu'il faut de la consistance, et qu'il faut mettre les moyens pour que ce projet tienne dans la durée.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Politique responsable : Claudy BILLOUEZ

Agent traitant : Laurie WATTIEZ

9. Plan de cohésion sociale

Monsieur BAUWENS présente le point.

Conventions de partenariat avec le Centre de Jeunes d'Antoing (CJA) dans le cadre des actions 2015

- L'atelier de remise en état de vélos pour un montant de 990 € ;
- La formation au permis de conduire théorique pour un montant de 100 € (entretien PC + pièce).

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Aurélien PIERRE

10. Règlements complémentaires de roulage

- a) Antoing - rue du Moulin - création d'une zone d'interdiction de stationner à hauteur d'un garage attenant à l'immeuble n°18 afin d'en faciliter l'accès ;

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

- b) Antoing - rue de Crèvecoeur – création d'un emplacement pour personnes handicapées le long du numéro 12 ;

Monsieur VINCENT précise qu'il faut faire vérifier par un agent communal, si la personne demandeuse d'un tel emplacement est toujours domiciliée à cet endroit.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

- c) Antoing - rue de Crèvecoeur – création d'un emplacement pour personnes handicapées le long du numéro 36 ;

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

- d) Péronnes - avenue du Lac - création d'un passage pour piétons à hauteur du pignon de l'immeuble n° 17 rue du Canal pour assurer une plus grande sécurité lors de la traversée de la voirie et notamment par des groupes de personnes handicapées.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Martine ROOS

11. Procès-verbal

Le Conseil Communal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2015. Celui-ci a été transmis par mail, préalablement à la séance.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le PV.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Sonia KENNIS

12. Questions orales

- Monsieur VIVIER demande pour que l'on mette du gravier sur le parking de l'école de Péronnes.
Monsieur BAUWENS précise que cela sera fait pendant les vacances de Noël.
- Monsieur VERSCHEURE demande des précisions par rapport aux deux poteaux à enlever par ORES carrefour des Irlandais à Fontenoy.
Monsieur DESMET précise que ces poteaux doivent être enlevés, à charge d'ORES de remettre le tout en état.
- Madame Sabine MAHIEU fait part de son mécontentement par rapport au fait que la presse divulgue des informations trop tôt. Elle évoque le mépris de la presse par rapport au conseil communal. Elle estime que ce n'est pas facile de mener de front les deux fonctions.
Monsieur BAUWENS précise que des missions lui ont été retirées. « On n'impose rien, mais on sera attentif à cela. On lui laisse faire la part des choses. C'est une personne suffisamment intelligente pour savoir comment gérer tout cela.
Monsieur BILLOUEZ précise qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les deux fonctions.
Monsieur VINCENT trouve également irrespectueux la divulgation d'informations, par rapport au conseil communal, et au personnel. « On parle d'appel largement diffusé. Non, uniquement aux valves, et qui lit les valves ? Personne ».